



**ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
CARREFOUR ROUTE DE GENEVE (RD19) /RUE DE LA FRUITIERE**

ARRÊTÉ N° 2024_032

Le Maire de la Commune de VOUGY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1 à L2212-2, L2213-1 à L2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.411-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à 411-28,

VU la demande formulée le 05 juin 2024 par l'entreprise COBRA LEDS VIDEO sise 5 Rue du Colombier – 73410 Entrelacs représentée par Mr GIRE,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation au carrefour de la route de Genève (RD19) et de la rue de la Fruitière,

A R R Ê T E

Article 1 : le **jeudi 20 juin 2024** l'entreprise COBRA LEDS VIDEO est autorisée à effectuer la pose d'un panneau lumineux pour informations communales à l'angle de la route de Genève et de la rue de la Fruitière.

Article 2 : la signalisation nécessaire conforme aux dispositions du code de la route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, sera mise en place et entretenue par l'entreprise COBRA LEDS VIDEO.

Article 3 : le présent arrêté sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, à chaque extrémité du chantier par l'entreprise COBRA LEDS VIDEO.

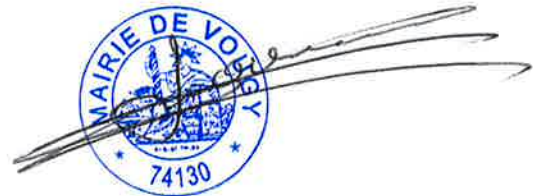
Article 4 : les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par et sous la responsabilité de l'entreprise COBRA LEDS VIDEO de la signalisation provisoire réglementaire. Les infractions seront constatées par des procès-verbaux, conformément à la loi.

Article 5 : Monsieur le Maire de Vougy , Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution dur présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Entreprise COBRA LEDS VIDEO
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes Faucigny Glières
- Monsieur le Chef de la Police Intercommunale
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Marignier
- Les Centres de secours de Bonneville et Marnaz
- Proxim'iti chargée du transport

Fait à Vougy, le 19 juin 2024

Le Maire



Yves MASSAROTTI